Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023
ID : 028-212800130-20230125-2023_002-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	**15**	**12**	**13**

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**

Secrétaire de séance : **Mme Cathy LUTRAT**

Participants : **M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Julien PICHOT (arrivée à 19h10), M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.**

Absents excusés : **M. Vincent ZOUZOULKOWSKY,**
Mme Fanny LE GALLO,
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE (pouvoir à Mme Cathy LUTRAT).

Objet de la Délibération :

VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRÉ SECTION AD n°80
Délibération n° 2023_002

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022_19 du 23 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'engager les démarches en vue de la vente du bien cadastré section AD n°80 (terrain proche de l'église sur lequel se trouvent une grange et un local couvert) d'une surface de 384 m2.

La commission urbanisme s'est réunie le 10 novembre 2022 pour faire le point sur ce dossier. M. Marc VINET et M. Cyril LOURSEYRE, propriétaires riverains ont formulé le souhait d'acquérir ce bien par courrier du 23 septembre 2022.

Après examen du dossier, la commission municipale a décidé de proposer au Conseil Municipal la vente de cet immeuble communal à M. Marc VINET et à M. Cyril LOURSEYRE.

Par délibération n°2022_100 du 16 novembre 2022, le conseil municipal a décidé la vente de gré à gré à M. Marc VINET et à M. Cyril LOURSEYRE pour un montant de 14 500€ conformément à l'avis des Domaines en date 23 mars 2021.

Monsieur le Maire indique que M. Cyril LOURSEYRE s'est retiré de la vente et donne lecture du courrier de proposition d'achat du terrain par Monsieur VINET, reçu en maire en date 23 janvier 2023.

Dans son courrier, M. Marc VINET propose d'acheter le terrain au prix de 12 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- la vente de l'immeuble cadastré section AD n°80 du domaine privé communal dans le cadre d'une vente de gré à gré à M. Marc VINET pour un montant de 12 000 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'actes et les frais annexes seront à la charge des acquéreurs.

- de donner délégation au Maire pour engager les formalités administratives et comptables pour la vente de ce bien ainsi que la signature des actes notariés.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :
- L'envoi en Préfecture le : 01/02/2023
- L'affichage en Mairie le : 01/02/2023
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique :
- La commune / Vie municipale le : 01/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau

MAIRIE AUNAY-SOUS-AUNEAU 28700

Robert DARIEN